



Rapport annuel - Service déchets

Environnement

Collecte

Recyclage Valorisation

Traitement

SOMMAIRE

O4 PRESENTATION GENERALE		13 LES DECHETTERIES
L'ESSENTIEL	04	POPULATION DESSERVIE 13 La mise en réseau des déchetteries 13
		Une nouvelle déchetterie 14
CE L'ORGANISATION		LES TONNAGES 14
115		LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS 15
DES COLLECTES	05	LES FILIERES 16
UNE ORGANISATION MULTI FILIERES	05	La collecte des textiles EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS DES
		MATERIAUX 16
06 LA COLLECTE EN		
PORTE A PORTE		1 T LES INSTALLATIONS DE
LA PRE COLLECTE	06	
Le remplacement des bacs	06	TRAITEMENT
LA COLLECTE	07	ET DE VALORISATION
La fin des points singuliers	07	L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES 17
LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE	08	DECHETS NON DANGEREUX)
Le contrôle de la qualité Les Siriels	08 08	L'installation 17 Les tarifs 18
Les élagages	08	Inspection de la DREAL 18
Evolution des tonnages en porte à porte	09	Le réseau nez
LES COMMUNES DE L'EX-COULANGEOIS	09	Traitement des biogaz 18 Gestion des eaux 18
Dispositif de facturation	09 10	Management environnemental 18
Fréquence de collecte	10	LE CENTRE DE COMPOSTAGE
		Analyse et contrôle
10 LA COLLECTE EN		La valorisation des biodéchets et des déchets 19 verts 19
APPORT VOLONTAIRE		La redistribution du compost LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES
LE PARC DES PAV (POINTS D'APPORT		DECLIETC INEDTEC
VOLONTAIRE)	10	L'installation de Lain 20
EXPLOITATION DES PAV	10	L'installation de Peruseau 20
Changement de prestataire	10	LA VALORISATION DES RECYCLABLES 20
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	11	
LES PERFORMANCES	12	
LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI	12	

21	EN RESUME	
LES TONI	es collectés en 2017 des ratios de collecte OMR et	21 22 22 22 22
24	COMMUNICATION INFORMATION ET	

SENSIBILISATION

25 LES RESSOURCES HUMAINES

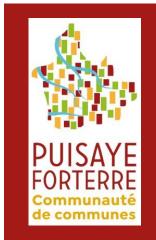
26	LES INDICATEURS
20	FINANCIERS

Les principales sources de financement	26
Le budget	26
Coût moyen par habitant	26
La Responsabilité Elargie au Producteur (REP) et	
les éco-organismes	27

27 CONTACTS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ESSENTIFI



1er janvier 2017 : création de la Communauté de communes Puisaye Forterre suite à la fusion des communautés de communes de Coeur de Puisaye, Forterre Val d'Yonne, Portes de Puisaye Forterre, du Syndicat mixte de la Puisaye, du Pôle d'Equilibre Territorial (PETR), d'une partie des communes de l'ex Communauté de communes du Coulangeois (Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy) et l'adhésion de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye (Loi NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

18 janvier 2017 : élection du Président et de 13 vice-présidents.

Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes adhérentes.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

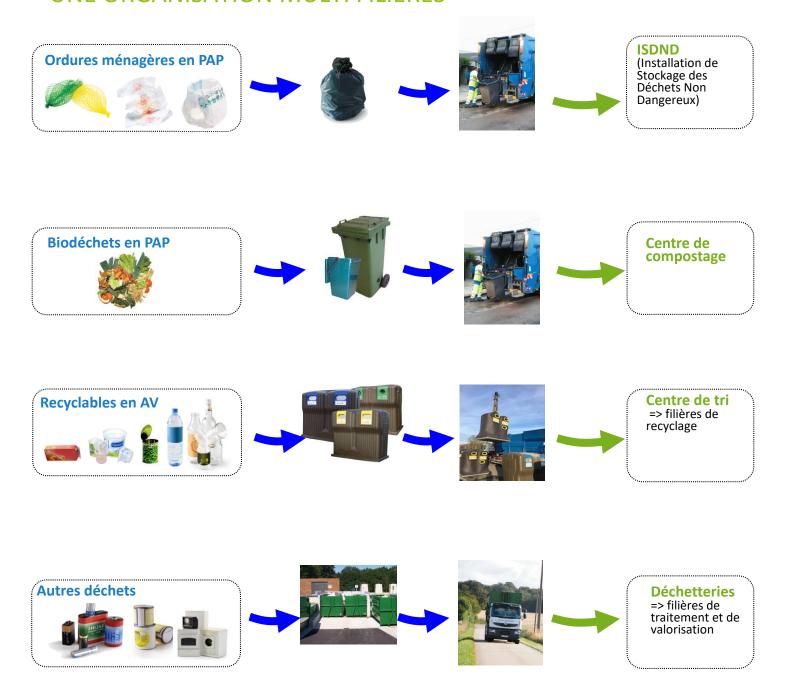
Superficie de 1 823 km² 58 communes 37 166 habitants. Territoire rural (< 20 hab./km²) Habitat vertical faible: 1,59 % Carte d'identité 11 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe) 1 centre de compostage (régie directe) 1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe Les déchetteries Le centre de compostage L'ISDND (Installation de stockage des déchets Non Dangereux) Centre de stockage des déchets inertes Les principales ressources du service déchets de la Communauté de communes sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les collectivités (taxe, redevance ou redevance d'élimination incitative des ménagères). La loi NOTRE impose à la Communauté de communes d'harmoniser le mode de financement avant le 31.12.2021.

anciennes

ordures

L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI FILIERES



LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA PRE COLLECTE

La Communauté de communes ne fournit pas de bacs pour les ordures ménagères résiduelles.

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, elle met à disposition des habitants un bac de couleur verte ou un bioseau, distribué via les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2017

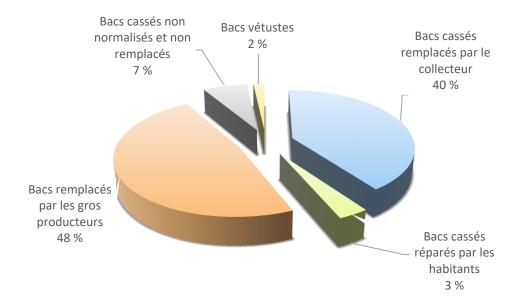
	Nombre	Nombre de
	d'équipements livrés	livraisons
Bacs à biodéchets	131	33
Bioseaux	39	9
Composteurs	56	19

Le remplacement des bacs

Certains bacs peuvent être cassés lors de la collecte ou être en mauvais état du fait de leur vétusté. Dans certains cas, ils peuvent être remplacés par le collecteur ou la Communauté de communes.

Remplacement des bacs en 2017

	Bacs à biodéchets	Couvercle bac à biodéchets	Bacs à ultimes	Couvercles OM	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés par le collecteur	12	3	15	12	5	47
Bacs réparés par les habitants	0	0	4	0	0	4
Bacs remplacés par les gros producteurs	0	0	56	0	0	56
Bacs non normalisés, non remplacés	2	0	6	0	0	8
Bacs vétustes	2	0	0	0	0	2
TOTAL	16	3	81	12	5	117



LA COLLECTE



La collecte est organisée en deux flux :

- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et déchets assimilés
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets).

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartimentées ce qui permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) les deux flux.



SUEZ RV ENVIRONNEMENT

Marché de 3 ans, renouvelable 2 X 1 an. Fin au 03 mars 2018

6 chauffeurs

6 équipiers de collecte

7 intérimaires (congés, surcroît d'activités...)

1 encadrant

1 mécanicien sur site

8 véhicules

29 tournées par semaine

251 712 km parcourus en 2017

158 853 litres de gazole : consommation moyenne de diesel : 63,10 l/100 kms.

La fin des points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...).

En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs étaient résolus ou en phase finale de résolution.

Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers résolus
2012	31
2013	44
2014	29
2015	31
2016	220
2017	128
TOTAL	483/483

Une vingtaine de points singuliers, non signalés par SUEZ dans les temps, restent à résoudre. Ces points singuliers seront gérés par le prestataire de collecte courant 2018.

A chaque modification des circuits de collecte entrainant une réduction des kilomètres (points de regroupement, changement du parcours...) des moins-values kilométriques sont déduites de la facture mensuelle.

L'ensemble de ces mesures ont permis d'économiser la somme de 7 439 € sur l'année 2017.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à SUEZ RV de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1ère fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 2 185 refus effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 9 refus /jour.

Refus de collecte communiqués aux mairies	Refus traités par courriers	Refus traités en visite	Refus traités par téléphone	Refus inexploitable et/ou récurrents
2 185	507	143	120	1 415

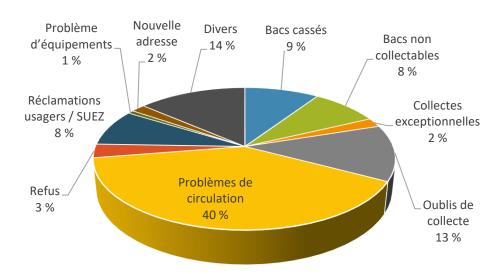
Les SIRIELS

SIRIEL est un extranet qui permet d'être en relation constante avec notre prestataire de collecte (SUEZ RV). Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

En 2017, les agents environnement ont traité et résolu 675 SIRIEL, se décomposant ainsi :

Composition des SIRIEL	
Bacs cassés	63
Bacs non collectables	58
Oublis de collecte	86
Problèmes de circulation	268
Collectes exceptionnelles	14
Refus	21
Réclamations usagers / SUEZ	56
Problème d'équipements	5
Nouvelle adresse	12
Divers	92
TOTAL	675



Chaque SIRIEL entraine une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

La collecte est souvent compromise par la végétation.

En 2017, 71 élagages nous ont été signalés. 93 % ont été réalisés.

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMR	6 895	6 886	6 915	6 480	6 037	5 928
Biodéchets	3 291	3 381	3 396	2 912	2 963	2 902
Total	10 186	10 267	10 311	9 392	9 000	8 830

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population	36 529	36 463	36 482	36 336	36 194	37 166
OMR	189	189	189	178	167	160
Biodéchets	90	93	93	80	82	78

Les communes de l'ex-Coulangeois

Les communes de Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy ont rejoint la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Ces communes étaient précédemment adhérentes à la Communauté de communes du Pays Coulangeois qui a rejoint l'agglomération d'Auxerre suite à la loi NOTRE.

Dispositif et facturation

Contrairement au reste du territoire, ces communes sont en porte-à-porte pour les emballages et le papier.

Les foyers sont dotés d'un bac à ordures ménagères gris au couvercle bordeaux et d'un bac gris à couvercle jaune pour les emballages et le papier.

Le prestataire de collecte est la COVED, l'exutoire des déchets ménagers est l'ISDND de Duchy, les recyclables partent pour le centre de tri d'Ormoy.

La collecte des biodéchets est basée sur le volontariat. Les biodéchets sont transférés sur le site de Vert Compost à Saint Cyr les Colons.

Ces 4 communes sont en redevance incitative (RI). Le calcul de la RI se fait sur la quantité d'ordures ménagères présentée. En 2017, la facturation est basée sur un seuil minimum de 10 passages pour chaque foyer, 8 passages pour les résidents secondaires. Toute présentation supplémentaire est facturée en sus.

Pour l'année 2017, la CCPF a conventionnée avec la Communauté d'agglomération de l'auxerrois (CAA) afin de définir les dispositions techniques et financières relatives à la gestion de la redevance incitative par la CAA pour le compte de la CCPF.

La CAA réalise :

- La gestion du parc des contenants
- Les interventions, maintenance et réparation des bacs
- La gestion des comptes usagers assujettis à la redevance incitative
- Le suivi des levées de bacs
- La préparation et l'envoi des éléments liés à la facturation de la redevance incitative
- L'établissements des bilans techniques et financiers
- La réalisation des calendriers de collecte

Nombre d'intervention sur les bacs

	Dotation	Echanges	Retraits	Réparation	Total
Charentenay	18	8	6	6	38
Coulangeron	19	6	3	2	30
Migé	15	9	8	3	35
Val de Mercy	30	11	13	5	59
TOTAL	82	34	30	16	162

Fréquence de collecte

La collecte des biodéchets est en C1 (une fois par semaine). La collecte des ordures ménagères et des recyclables est en C 0.5 (1 fois tous les 15 jours).

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

151 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 237 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Nombre de	Nombre de	Nombre de	TOTAL
colonnes emballages	colonnes verre	colonnes papiers	
292	197	134	623

En 2017, 87 colonnes de tri ont été commandées afin de remplacer les colonnes vétustes, densifier certains PAV suite à l'extension des consignes de tri ou encore créer de nouveaux points, notamment à Fouronnes, au collège de Saint Amand en Puisaye et au camping d'Andryes.

Cette commande a coûté 119 519.16 euros. La Communauté de communes a bénéficié d'une subvention d'Ecofolio de 42 211.32 euros (fin de l'appel à projet lancé en 2016) et d'une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dont le montant sera versée en 2018.

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre	Dépenses	Recettes
		de tri		
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	Bourgogne Environnement / SEPUR	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	Bourgogne Environnement / SEPUR	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

Changement de prestataire

Par jugement du 24/05/2016, le Tribunal de Commerce de Sens a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société Bourgogne Environnement.

L'ensemble des contrats détenus par la SASU Bourgogne Environnement a été repris par la Société SEPUR en date du 02/05/17.

Sur la période du mois de mai à septembre 2017, il y a eu de très nombreux débords sur l'ensemble des PAV du territoire.

Nombre de débords

	Colonnes à emballages	Colonnes à papiers
Mai	168	73
Juin	59	19
Juillet	59	11
Août	12	1
Septembre	6	2
Octobre	2	-
Novembre	18	12
Décembre	2	-
TOTAL	326	118

Conformément au marché, suite à ces débords, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a appliqué 69 400 euros de pénalité.

La Société SEPUR a saisi le Tribunal administratif de Dijon d'une demande d'annulation des avis des sommes à payer mis à sa charge.

Au 31 décembre 2017, le contentieux était en cours.

SEPUR

Marché de 7 ans. Fin au 31 octobre 2021

2 chauffeurs

2 véhicules

1 assistante d'exploitation 0,5 ETP : agent de maîtrise 0,5 ETP : agent de maintenance

128 700 km parcourus 57 083 litres de gazole

Consommation moyenne de diesel : 44,5 l/100 kms.



Gachon / Minéris

Marché de 7 ans. Fin au 31 décembre 2021

1 chauffeur

1 véhicule

460 km parcouru en moyenne / tournée

68 000 km parcourus

34 040 litres de gazole

Consommation moyenne de diesel : 50,05 l/100 kms.

En 2017, la société Gachon/Minéris a également réalisée une prestation de nettoyage des colonnes. 613 colonnes ont été nettoyées pour un coût de 7 662,5 euros.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE (QUANTITE TRAITEE)

Depuis juillet 2016, les consignes de tri ont évolué sur le territoire avec le recyclage de tous les emballages en plastique (extension des consignes de tri).

On observe d'ailleurs une augmentation des tonnages entre 2016 et 2017 : + 6,47 % d'emballages (+ 56 tonnes) et + 5,06 % de papiers (+ 44,5 tonnes).

Néanmoins, ces résultats sont à prendre avec précaution : l'épisode de débord de l'été 2017 a découragé de nombreux habitants qui n'ont pas trié, d'autres (en grand nombre) en ont profité pour déposer de nombreux indésirables dans les colonnes (ordures ménagères). Par conséquent, les agents communaux ont été obligé de jeter le surplus déposé au pied des colonnes aux ordures ménagères pour des raisons de salubrité publique.

Ces résultats sont donc biaisés et devront être étudiés en fonction de 2018.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre		1 862	1 885	1 830	1 775	1 790	1 844
Papier		970	859	883	890	1 031	735
Plastique	Tonnage	223	204	172	172	244	264
Métal		126	109	105	133	81	126
Brique et cartonnette		166	185	185	174	299	263
Verre		50,97	51,71	50,16	48,86	49,45	49,61
Papier		26,55	23,56	24 ,21	24,49	28,49	19,77
Plastique	Kg/hab.	6,10	5,59	4,73	4,73	6,76	7,10
Métal		3,45	2,99	2 ,87	3,67	2,25	3,40
Brique et cartonnette		4,54	5,08	5,08	4,79	8,26	7,07
Total n	natière (tonnes)	3 347	3 242	3 175	3 144	3 445	3 232
Total matière (Kg/hab.)		92	89	87	87	95	87

LES PERFORMANCES 2017

	Moyenne nationale (AV et PAP)	Région BFC	Nièvre	Yonne	CC Puisaye Forterre
Emballages	13,83	21,8	17,4	22,5	17,57
Verre	40,33	39,1	40,9	36,2	49,61
Papier	15,67	26,9	22,4	26,5	19,77
TOTAL	70,83	87,8	80,7	85,2	86,95

Les 2 800 000 habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage des emballages et papiers avec près de 25 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2ème au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ces voisins icaunais.

LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés en point d'apport volontaire. Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2017, 21 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

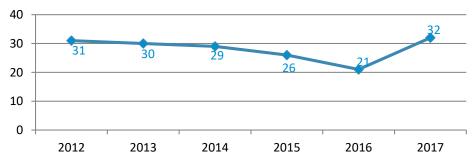
A chaque caractérisation, le centre de tri nous donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 32 %. Il est élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de refus emballages %	34	31	30	29	26	21	32
Taux de refus papier %	1,5	1	2	3	1,8	1	1

Evolution du taux de refus des emballages



Le taux de refus a augmenté de façon significative. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse : le passage en extension de consignes de tri (constat national), la baisse du temps de présence sur le terrain des agents environnement et les débords de l'été 2017.

LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 11

Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF

Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / Shamrock

Accueil des déchets dangereux des ménages : oui

Accès des professionnels : oui Cartes magnétiques : oui

Une déchetterie pour 3 810 habitants

(moyenne nationale: 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural).

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes Puisaye Forterre	37 166
Entrains sur Nohain	912
La Ferté Loupière	493
Lindry	1 386
Le Val d'Ocre	585
Merry la Vallée	394
Saint Maurice le Vieil	358
Saint Maurice Thizouaille	264
Sommecaise	357
TOTAL	41 915

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

Plus de 1 200 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande en 2017.

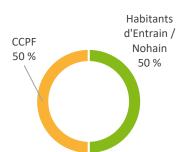
124 cartes ont été perdues par les habitants et refaites. Cette prestation a été facturée 8 euros jusqu'au 31 octobre 2017 puis 10 euros à compter du 1^{er} novembre 2017.

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

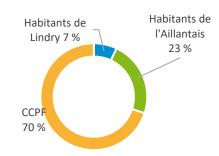
En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

Fréquentation des communes limitrophes dans les déchetteries de la CCPF

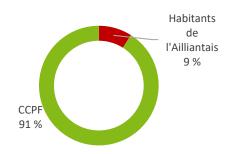




Déchetterie de Pourrain



Déchetterie de Charny



Une nouvelle déchetterie

Conséquence de la loi NOTRE, les communes de Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy ont intégré la Communauté de communes Puisaye Forterre au 1^{er} janvier 2017.

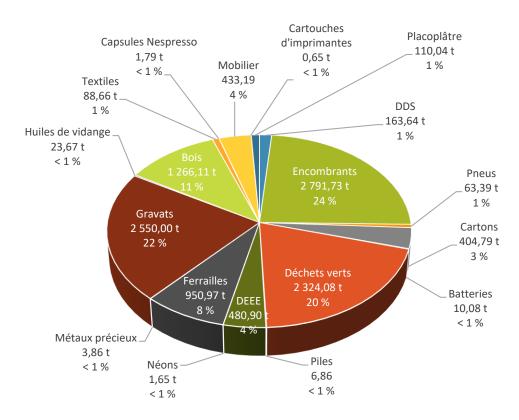
En conséquence, la Communauté de communes gère depuis le 1^{er} janvier 2017 la déchetterie de Val de Mercy.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

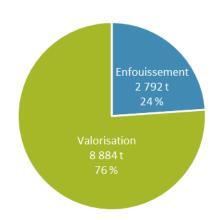
Type de déchets	Tonnage	Taux de	Type de déchets	Tonnage	Taux de
		progression en %			progression en %
Encombrants	2 791,73	-13,82 %	DDS	163,64	+26,46 %
Bois	1 266,11	+48,95 %	Batteries	10,08	-45,2 %
Cartons	404,79	+21 %	Piles	6,86	+1,8 %
Ferraille	950,97	+18,48 %	Lampes - Néons	1,65	+29,1 %
Métaux précieux	3,86	-24,30 %	Huile de vidange	23,67	+19,5 %
Déchets verts	2 324,08	+ 11,03 %	Textiles	88,66	+3,4%
Gravats	2 550	+10,39 %	Pneus	63,39	+31,10 %
DEEE	480,9	-3,3 %	Capsules Nespresso	1,79	-34,5 %
Mobilier	433,19	+241,31 %	Cartouches d'imprimante	0,65	-35,8 %
Placoplatre	110,04	+631,65 %	Cartouches Brita	0,042	nouveau
Total	Total 11 676,11 tonnes soit + 10,5 %				

Au total, 2 774 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS



La part de valorisation des déchets de déchetteries



76 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

EN CHIFFRES...

2 284 tonnes de déchets (19,55 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une progression de 367 tonnes par rapport à 2016.

1 156 tonnes (10 % du gisement) sont traitées par des éco-organismes.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie
Gravats	CCPF en régie
Encombrants	CCPF en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	RECYLUM
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE
Cartouches	Collectors
Capsules Nespresso	Nespresso
Carton	Shamrock
Déchets ménagers spéciaux	Triadis/EDIB
Huiles de fritures	Gaec des Baillys
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Le Relais

La collecte des textiles

En 2017, 158 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire) avec le Relais, soit plus de 3,76 kg par habitant. Les chiffres sont en nette progression (138 tonnes en 2016).

EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2015	2016	2017
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	27	26	20
Dépôts sauvages devant les déchetteries	34	20	30
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	4	4	3
Départ de feu dans les bennes	0	0	0

Malgré ces vols, la CCPF a collecté 10,08 tonnes de batteries (18 T en 2016) et 4 tonnes de métaux, cuivre, laiton, inox... (5 tonnes en 2016) grâce aux collectes systématiques mises en place.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)



- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 56 bennes de déchets / semaine :

29 camions OM/biodéchets

27 camions pour les déchetteries.

L'installation



Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont facturées sur la base de tarifs votés par le Conseil communautaire soit 54,50 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluante) de 23€. En 2017, 208 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte.

Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Une inspection de la DREAL a eu lieu le 28 novembre 2017 reprenant les prescriptions règlementaires concernant la prévention de la pollution des eaux, le contrôle et la prévention de la pollution atmosphérique, les contrôles d'admission des déchets, les conditions d'exploitation et les contrôles périodiques de l'ISDND.

Suite à cette inspection, 4 non conformités mineures ont été relevées. Ces non conformités seront traitées en 2018.

Le réseau nez

Lors de la commission de suivi du site du 24 novembre 2016, les services de la Préfecture ont demandé à ce que soit créé un « réseau de nez ».

Ce réseau a été mis en place en septembre 2017. Constitué des riverains volontaires les plus proches du site, il permet aux habitants de relever l'impact olfactif du site en précisant les jours et les heures. Ainsi, des recoupements peuvent être faits en fonction de la météo, de l'activité du site... ce qui permet de réaliser des actions afin de les maîtriser.

Traitement des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH4) et de dioxyde de carbone (CO2).

Les mesures de biogaz sont effectuées trimestriellement par une entreprise spécialisée, EIRA. Le réseau est réglé et adapté en conséquence. Ainsi en 2017, 238 356 m³ de gaz ont été traité sur site.

Une analyse a été réalisée par la société EUROPOLL sur les rejets gazeux dans l'atmosphère des gaz de combustion en sortie de chaudière de l'unité de valorisation en septembre 2017. Aucune anomalie n'a été constatée.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2006, le service déchets réalise deux analyses semestrielles des bassins d'eaux de ruissellement. En 2017, les analyses ont été effectuées en mars et septembre. Elles sont conformes aux valeurs seuils.

Les eaux souterraines

Les piézomètres « ouverts » sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde électrique. Ils sont aussi utilisés afin de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site.

En 2017, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectué. Le niveau de la nappe est resté plutôt stable tout au long de l'année. Les deux analyses effectuées relèvent une teneur en coli, ecoli et entérocoques. Ces bactéries ont plusieurs origines possibles : les fosses septiques et rejets d'eaux usées mal traitées, les lessivages des fumiers d'animaux, les eaux de ruissellement et les animaux domestiques et sauvages. On retrouve ces paramètres en amont du site, celui-ci n'est donc pas à l'origine de ces éléments.

La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation ou à la STEP de Dijon (21). L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Management environnemental

Le service déchets est inscrit dans la démarche d'un système de management qui incite à l'amélioration continue du respect de l'environnement et de l'intégration paysagère du site.

En 2017, il en est ressorti:

- un renforcement permanent de la couverture du site en inertes,
- une lutte contre les envols (filets, baisse de la surface, ramassage...),
- une intégration du site dans l'environnement (aménagement paysagé)
- le remplacement des traditionnels feux de recul « bip » des engins par des cris du lynx,
- la création d'un réseau nez.

LE CENTRE DE COMPOSTAGE



d'hygiénisation)

Analyse et contrôle

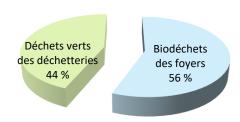
C'est la société AUREA qui analyse tous les lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2017, 24 lots ont été analysés avant distribution.

De plus, le centre de compostage et son compost est certifié ASQA (label renouvelé le 21 décembre 2017).

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2017							
Tonnages Ratio kg/hab./an							
Biodéchets des foyers	2 902	78					
Déchets verts des déchetteries	2 324	55					



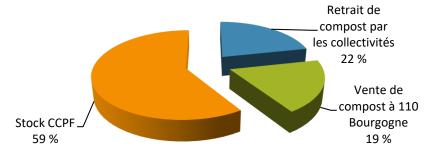
Répartition biodéchets - déchets verts collectés

La redistribution du compost

Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs via 110 Bourgogne au tarif de 11 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 360 tonnes de compost ont été produites en 2017 dont 212 tonnes ont été distribuées aux collectivités. Cette année, la Communauté de communes a vendu 188 tonnes de compost à 110 Bourgogne. 580 tonnes de la production 2017 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.

Part de la distribution collectivités - 110 Bourgogne



LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

L'installation de déchets inertes de Lain

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2017, les gravats des déchetteries de Coulanges sur Yonne, Etais la Sauvin et Molesmes (environ 520 tonnes).

L'installation de déchets inertes de Peruseau

Ce site appartient à la commune nouvelle Charny - Orée de Puisaye qui a confié sa gestion à la Communauté de communes. Il accueille les gravats de la déchetterie de Charny soit pour 2017, environ 420 tonnes.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société SOREPAR dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Situé à Ormoy, il trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri.

Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes, le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséguent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon sur Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

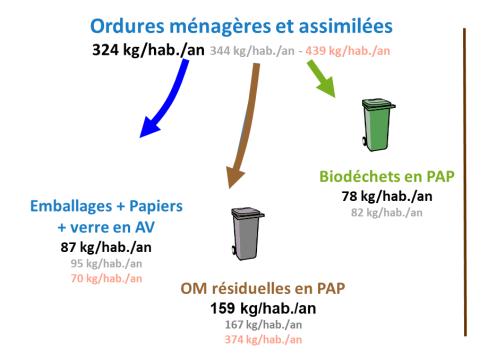
Matériaux	Repreneurs
Les bouteilles en plastique	Valorplast
L'aluminium	CSR Environnement
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	COVED
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Saint Gobain

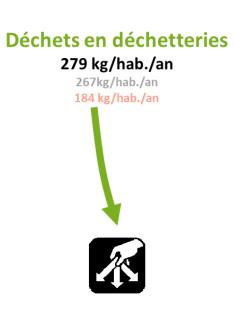
EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2017

603 kg/hab./an

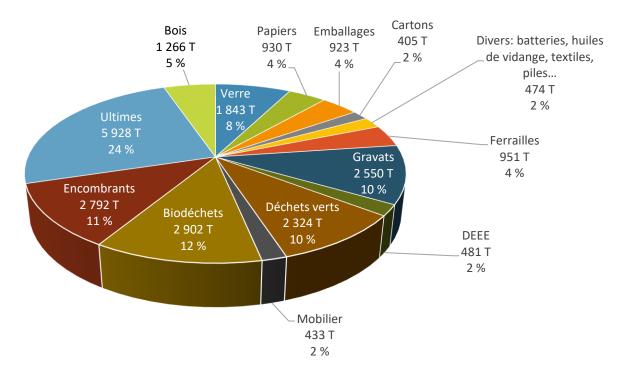
616 kg/hab. en 2016 653 kg/hab. moyenne nationale





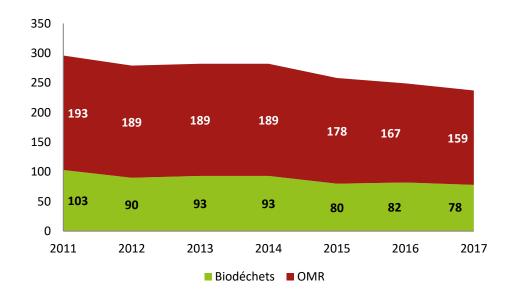
LES TONNAGES

Les tonnages collectés en 2017

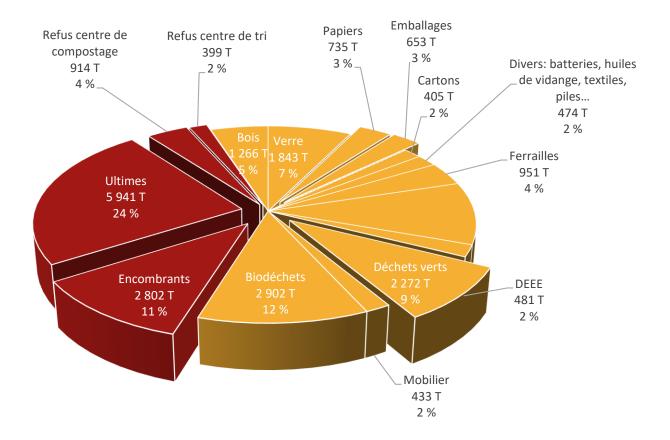


Total: 23 902 tonnes

Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets



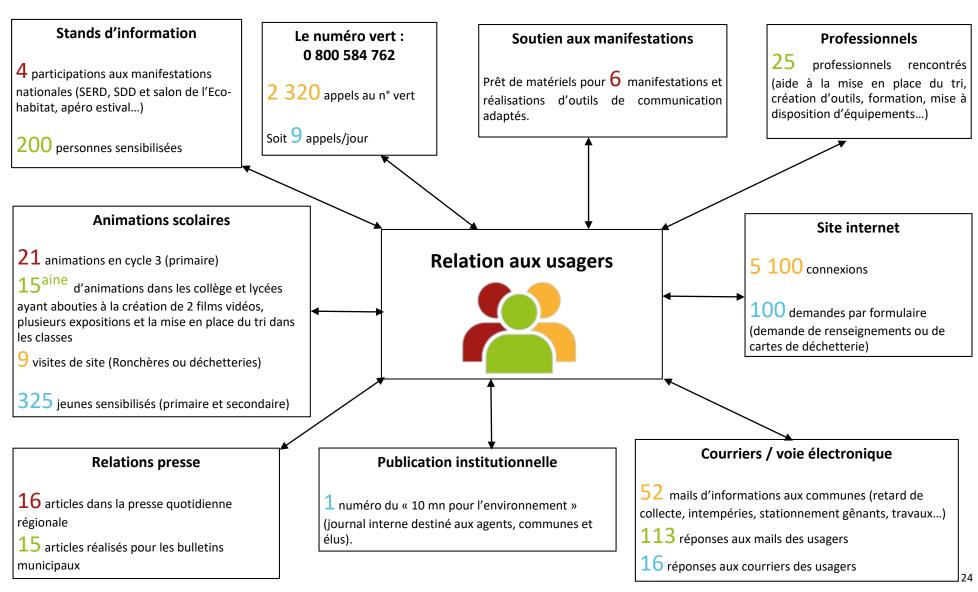
Les tonnages traités en 2017



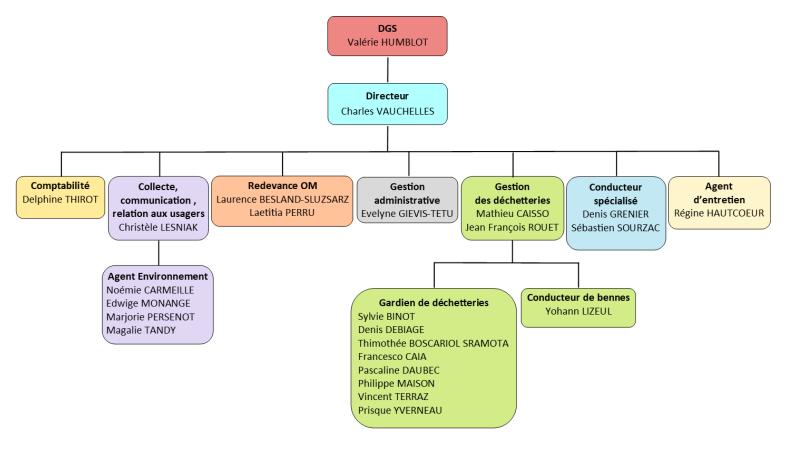
Tonnages valorisés : 14 665 T (59 %) Tonnages enfouis : 10 056 T (41 %)

Total: 24 721 tonnes

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION



LES RESSOURCES HUMAINES



Le service déchets au 31/12/2017 comptait 24 agents permanents (20,5 équivalent temps plein) dont 13 agents féminins.

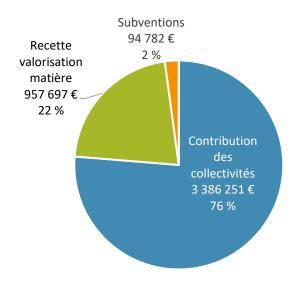
Les compétences se répartissent entre 9 emplois de la filière administrative et 15 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 16 agents catégorie C
- 2 contrats avenir

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les principales sources de financement

La participation des collectivités adhérentes représente 76 % des recettes en 2017 (3 386 251 €).



Le budget

Total des dépenses

	Prévu	Réalisé
Investissement	1 658 623 €	1 076 212 €
Fonctionnement	5 121 656 €	4 907 045 €

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	1 658 623 €	1 096 068 €
Fonctionnement	5 121 656 €	4 724 875 €

Coût moyen par habitant

	Traitement recyclable et structure	Collecte OMR et biodéchets	Déchetteries	TOTAL
Taux moyen de participation €/hab.	37,20	46,19	15,41	98,80

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2017
Ecofolio*		38 736 €
Eco-Emballages*		315 000 €
OCAD3E	DEEE	20 719 €
ECO TLC	Textile	3 619 €
ECO DDS	Produits toxiques	9 283 €
ECO MOBILIER	Mobilier	46 563 €
BURBAN PALETTES RECYCLAGE	Palettes	306€
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue :
ALIAPUR	Pneumatiques	enlèvement et recyclage ou
COREPILE	Piles et accumulateurs	traitement gratuit.

^{*}En septembre 2017, Ecofolio et Eco-emballages ont fusionné pour devenir CITEO.

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Des agents ont quitté la collectivité et avec la fusion les adresses mail ont changé (pas de changement pour les n° de téléphone) :

Responsable de Pôle			
Charles VAUCHELLES	03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11	c.vauchelles@cc-puisayeforterre.fr	
Collecte, communication et relations aux usagers			
Christèle LESNIAK	03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47	c.lesniak@cc-puisayeforterre.fr	
Noémie BUREAU	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr	
Cyrielle GAUDIN	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr	
Marjorie PERSENOT	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr	
Magalie TANDY	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr	
Gestion administrative			
Evelyne GIEVIS-TETU	03 86 74 28 70	e.gievis-tetu@cc-puisayeforterre.fr	
Comptabilité			
Delphine THIROT	03 86 74 28 70	d.thirot@cc-puisayeforterre.fr	
Facturation			
Laurence BESLAND-SLUZARZ	03 86 44 44 01	I.besland@cc-puisayeforterre.fr	
Laëtitia PERRU	03 86 44 24 41	I.perru@cc-puisayeforterre.fr	
Déchetteries			
Mathieu CAISSO	03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22	m.caisso@cc-puisayeforterre.fr	
Jean François ROUET	03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39	jf.rouet@cc-puisayeforterre.fr	